

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

Deuxième session ordinaire  
du Conseil d'administration

Rome, 13 - 14 mai 1999

## RAPPORTS DU DIRECTEUR EXÉCUTIF SUR DES QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

Point 6 de l'ordre du  
jour



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.2/99/6-C/3**  
7 avril 1999  
ORIGINAL: FRANÇAIS

## ACTIVITÉ FONDAMENTALE À EXÉCUTER DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE PAYS APPROUVÉE PAR LE DIRECTEUR EXÉCUTIF ENTRE LE 1ER JUILLET ET LE 31 DÉCEMBRE 1998— SÉNÉGAL 6063.00

### Cantines scolaires

Nombre de bénéficiaires	56 000
Durée du projet	Trois ans
Volume de produits	7 135 tonnes

#### Coût (dollars E.-U.)

Coût total pour le PAM	5 540 198
Coût total des produits alimentaires	3 113 730

### RÉSUMÉ

L'activité relative aux cantines scolaires constitue l'une de celles incluses dans le programme de pays couvrant la période 1999–2001 (WFP/EB-2/98/5/1), approuvé par le Conseil d'administration en mai 1998.

Le secteur de l'éducation connaît de graves difficultés en raison de l'insuffisance des ressources disponibles par rapport à la croissance démographique. Dans l'enseignement primaire et secondaire, l'écart entre le taux de scolarisation des filles et des garçons se creuse de plus en plus. La construction de nouvelles salles de classe et le redéploiement du personnel enseignant figurent parmi les mesures que le gouvernement prévoit d'appliquer en vue d'augmenter la capacité d'accueil dans l'enseignement primaire qui passerait de 950 000 élèves en 1997 à 1 600 000 en 2003; et de porter ainsi le taux brut de scolarisation à 80 pour cent en 2003 (82,5 pour cent pour les garçons et 79,3 pour les filles). L'objectif de l'assistance du PAM sera donc d'appuyer le programme du gouvernement pour accroître le taux d'inscription et de fréquentation scolaires au niveau de l'enseignement primaire, tout en réduisant la disparité des taux de scolarisation entre garçons et filles.

Le PAM aidera les écoles primaires mixtes—prioritairement des zones rurales—dans 12 départements sélectionnés sur la base du taux de scolarisation des filles, du taux de pauvreté et de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire. Seront aussi assistés les centres d'accueil, créés par des ONG et réservés à l'hébergement des filles suivant un enseignement secondaire, puisqu'ils représentent pour elles la seule possibilité de poursuivre leur scolarité.

Seules auront droit à l'aide du PAM les écoles des communautés qui fournissent la preuve qu'elles sont en mesure de prendre progressivement en charge le fonctionnement des cantines grâce aux contributions directes ou les activités génératrices de revenus. Dans l'enseignement primaire, un comité de gestion sera créé ou renforcé et procédera à la sélection des garçons bénéficiaires issus des familles les plus démunies ou vivant loin de l'école. Par contre, toutes les filles auront accès aux cantines, quelle que soit leur provenance. Dans l'enseignement secondaire, l'assistance du PAM sera allouée uniquement aux jeunes filles vivant dans les centres d'hébergement.

## NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### **Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.**

Conformément aux décisions relatives aux méthodes de travail prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1996, le Secrétariat s'est efforcé de préparer à l'intention du Conseil une documentation concise et orientée vers la décision. Les réunions du Conseil d'administration seront conduites avec efficacité, dans le cadre d'un dialogue et d'échanges de vues plus larges entre les délégations et le Secrétariat. Le Secrétariat poursuivra ses efforts afin de promouvoir ces principes directeurs.

Le Secrétariat invite par conséquent les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil. Cette procédure vise à faciliter l'examen du document en plénière par le Conseil.

Les fonctionnaires du PAM chargés du présent document sont les suivants:

Directeur régional: M. Zejjari tel.: 066513-2201

Coordonnateur principal de programmes: L. Bjorkman tel.: 066513-2244

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 066513-2641).

